

Séance 2 : Le droit de vote des femmes

Introduction : Charles de Gaulle avait fait la promesse dès 1942 de donner le droit de vote aux femmes. Le **21 avril 1944**, il signe une ordonnance composée de 33 articles pour constituer une nouvelle base de la France d'après-guerre, parmi lesquels, l'article 17, instaurant le droit de vote des femmes. Les femmes obtiennent donc le droit de vote durant le gouvernement provisoire de la République française (GRPF).



2 Les femmes appelées à voter

Affiche de l'UFF (Union des femmes françaises), 1945.

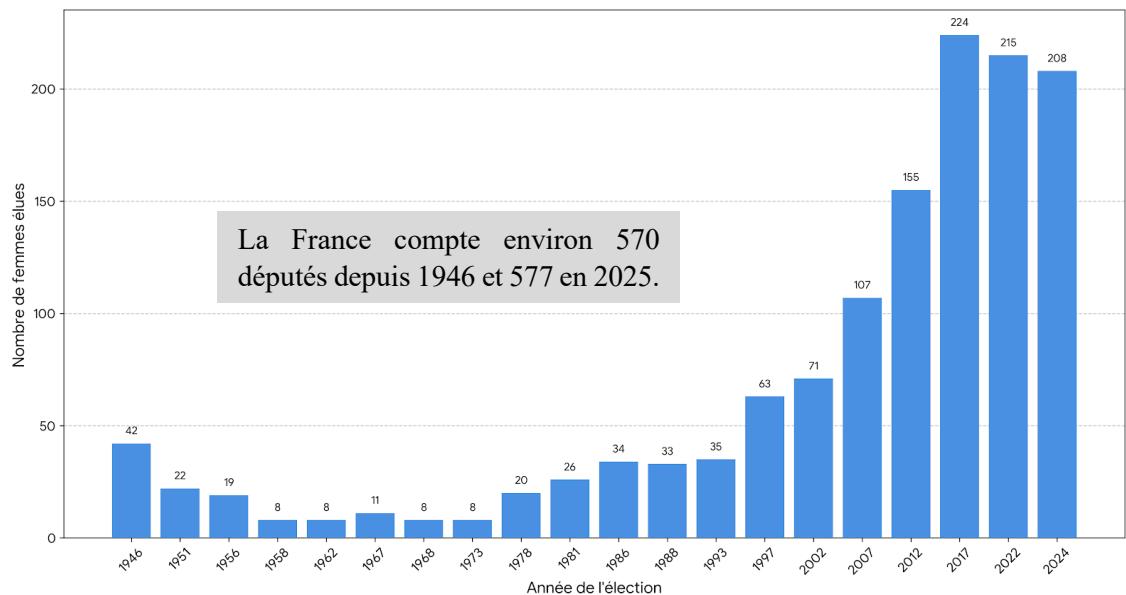


Doc. 1 Des femmes votent lors des premières élections municipales le 29 avril 1945

Vocabulaire :

Suffrage universel : droit de vote reconnu à l'ensemble des citoyens (homme et femme de plus de 21ans).

Doc. 3 Évolution du nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale (1946-2024)



1. (Intro) En quelle année les femmes ont-elles obtenu le droit de vote ?
 - (Doc. 2 + intro) En quelle année ont-elles pu voter pour la première fois, sous quel régime ?
 - (Vocabulaire) Comment s'appelle ce suffrage ?
2. (Doc. 2) Qui est représenté sur cette affiche ?
 - Pourquoi ce choix d'après vous ?
3. (Doc. 3) Les femmes sont-elles représentées à l'Assemblée nationale en 1946 ? Justifiez.
 - Est-ce toujours le cas aujourd'hui ? Justifiez.